



# District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie - BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03 58 43 00 60 / e-mail : [ffrancquembergue@yonne.fff.fr](mailto:ffrancquembergue@yonne.fff.fr)

## COMITÉ DE DIRECTION

PV179 CD12

### PV du Comité de Direction

### du District de l'Yonne de Football 10 février 2022

**Présidence :** M. CAILLIET Christophe

**Présents :** Mme BRUNET Florence, FONTAINE Catherine, MM AMARAL Dominique, BARRET Claude, CHANUDET Philippe, EL IDRISSE Karim, MOREL Stéphane, RENAULT Thierry, SABATIER Patrick,

**Excusés :** Mmes BOLLEA Catherine, CHERY-FLOCH Christine, ROBERT Aurélie, MM PLEUX Cédric, TRINQUESSE Jean-Louis, PERLIN Guillaume (éducateur sportif), THOMAS Etienne (CTD PPF 89)

**Invités :** MM. BILLOTTE Bruno (CTD DAP 89), SAUVAGE Arnaud (Co-Président de la Commission Technique)

**Début de séance à :** 19h10

Mme BRUNET est désignée secrétaire de séance

#### Carnet de Famille

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille et au club d'Antoine BARROIS, joueur du club d'ECN,

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille et aux clubs d'Antoine DA COSTA, ancien joueur et dirigeant des clubs d'ASUC MIGENNES et du Mt St SULPICE.

Le Comité adresse ses sincères félicitations à Etienne THOMAS (CTD PPF 89) et sa compagne, pour la naissance de sa fille ROMY.

Le Comité adresse ses vœux de prompt et complet rétablissement à MM. Michel DROUVILLE et Dany MOINE.

#### Félicitations

Le Comité de Direction félicite Alexis GIL pour sa désignation arbitrale à l'occasion du 8<sup>ème</sup> de finale de Coupe Gambardella TROYES-NANTES.

#### Remerciements

Le Comité de Direction remercie les communes et les clubs qui par le prêt des installations sportives, permettent au District d'assurer ses missions sur l'ensemble du territoire icaunais.

## **1. Adoption des Procès-verbaux**

- Adoption du PV 144 CD 9 du 14 décembre 2021 du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité
- Adoption du PV 149 CD 10 du 10 janvier 2022 du bureau Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité
- Adoption du PV 163 CD 11 du 24 janvier 2022 du bureau Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité

## **2. Communication du Président**

### **a) Point d'étape sur les licenciés**

Le Président fait le point par rapport à la saison dernière à la même date : à ce jour 10 322 licenciés contre 9 235 la saison passée, soit une augmentation du nombre de licenciés d'environ 11,77 % au 10 février 2022.

### **b) Projet 1 équipe = 1 éducateur formé**

RAPPEL des décisions prises lors du Comité de Direction du 8 juillet dernier : pour la saison 2021/2022, les frais pédagogiques de l'IR2F sont de 80 € par module éducateurs et dirigeants aussi, le Président expose les formations.

Il propose que le projet « 1 équipe = 1 éducateur formé » soit reconduit selon des modalités suivantes :

- Être licencié dans un club du District de l'Yonne de Football ;
- Encadrer une équipe et ÊTRE IDENTIFIÉ COMME TEL SUR LA PAGE FOOTCLUBS DE SON CLUB ;
- Se former auprès de l'IR2F de notre Ligue ;
- Les certifications et Formations Professionnelles Continues ne sont pas concernées ;
- Éducateurs (inscrits sur Footclubs) ayant suivi une formation modulaire : le District reversera 40 € par module (maximum 2)
- Dirigeants (inscrits sur Footclubs) ayant suivi une formation modulaire : remboursement intégral par le District de la somme restant à la charge du club
- Jeunes Arbitres (nés en 2004 et après) ayant réussi la FIA : remboursement intégral par le District de la somme restant à la charge du club.

Lors de la réunion du Bureau du Comité de Direction en date du 24 janvier, il a été demandé à nouveau aux clubs de mettre à jour sur Footclubs les membres et éducateurs, avec coordonnées téléphoniques diffusables, pour le 10 février.

Le Comité de Direction constate à regret qu'encore trop de clubs n'ont pas répondu à cette sollicitation.

Le Comité de Direction rappelle qu'un tutoriel vidéo a été envoyé aux clubs pour les aider dans cette démarche et ces derniers avaient pour obligation initiale de compléter ces données pour le 9 décembre... (LIEN : <https://youtu.be/Fn1ODJx7BGc>).

Le Comité de Direction rappelle que pour la mise à jour des coordonnées, afin que la visibilité sur le site du District soit effective; il faut que les clubs mettent à jour la partie "MEMBRES"

et non "EDUCATEURS"... dans FOOTCLUBS (sinon, seules les personnes qui ont des accès FOOTCLUBS peuvent voir les coordonnées "EDUCATEURS").

Le Comité de Direction sanctionne les clubs suivants (ANNEXE 1) pour non-envoi de documents demandés par le District dans les délais impartis (amende 5.26 « Droits Financiers et Amendes » - 40 €).

Le Comité de Direction informe que la situation des clubs vis-à-vis de cette obligation sera de nouveau examinée le 1<sup>er</sup> mars prochain et doublera l'amende pour les clubs n'ayant pas renseigné ces éléments sur FOOTCLUBS.

En cas de difficulté pour renseigner sur FOOTCLUBS, vous pouvez joindre Marine MANTELET, service civique au District de l'Yonne de Football : m.mantelet@yonne.fff.fr

### **c) Point d'information sur la situation sanitaire**

Le Président fait part des dernières mesures.

### **d) Point d'information sur la Maison des Sports**

Le Président fait part du projet d'aménagement de nouveaux locaux du Conseil Départemental pour un déménagement du siège envisagé sur la période printemps / été 2024.

Le Comité de Direction demande au Président d'envisager avec les équipes du Conseil Départemental et du CDOS une juste répartition, sachant que les effectifs salariés ont augmenté depuis le départ du « 89 » où nous disposons de 150.38 m<sup>2</sup> pour 129.51 m<sup>2</sup> actuellement.

## **3. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football**

### **a) Les clubs non en règle financièrement**

Rappel : En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 du Règlement intérieur, *en cas de non-paiement à la suite de deux rappels par voie électronique effectués, des pénalités sont applicables selon les règles suivantes :*

- *10% de pénalités sur le montant restant dû (envoi d'un courriel au club) ;*
- *20% de pénalités si la régularisation n'est pas intervenue dans les 30 jours (envoi d'un courriel avec AR au club) ;*
- *Si non régularisation dans les 10 jours à réception du courriel, saisie du dossier par le bureau ou le conseil d'administration qui prononcera des sanctions administratives telles que prononcées par la FFF dans l'article 200 des RG.*

La sanction s'appliquera à toutes les équipes du club.

Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500€.

Le Comité de Direction rappelle que le relevé 2 sera envoyé le 17/02/2022, pour un règlement au 03/03/2022 (Rappel n°1 08/03/2022 / Rappel n°2 22/03/2022)

### **b) Suivi du Budget**

Le Trésorier fait le point sur l'état d'avancement du budget. Il répond aux interrogations du Comité sur la mise à disposition du GEMA 89 de Floriane FRANQUEMBERGUE avant son

embauche au 1<sup>er</sup> janvier. La Secrétaire Générale évoque les éléments contractuels impactant le budget au sujet de la téléphonie / internet.

Le suivi budgétaire demeure conforme au prévisionnel.

**c) Suivi des subventions CNDS, CO CD et des CO LFA**

Le Trésorier fait le point sur le suivi de ces subventions.

**d) Commande de tablettes clubs pour la FMI**

Enquête de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté concernant les besoins en tablettes auprès des clubs : seulement 14 clubs ont finalement confirmé leur commande auprès de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté pour une demande de 24 tablettes.

Le Comité de Direction souhaite que cet achat, indispensable au bon fonctionnement des clubs, ne représente pas une charge trop importante pour ces derniers.

Après délibération, les membres du Comité de Direction proposent que ces tablettes soient facturées par la Ligue au District (151,50 € / tablette). Le District de l'Yonne de Football les facturera 100 € aux clubs les ayant commandées.

**e) Suivi des clubs**

Réclamation du club de Mt St Sulpice, relative aux PV des 13 et 21 décembre 2021 de la commission technique concernant les feuilles de plateaux et défi-jonglages non retournées au District.

Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.24 de 30 € relatives au PV142 CT20.

Réclamation du club d'Auxerre SC, relative au PV du 24 janvier dernier concernant les absences d'identités et de coordonnées téléphoniques pour tous les éducateurs.

Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler amendes 5.26 de 7 x 40 € relative au PV 163 CD11

*M. Karim EL IDRISSE n'a pris part ni à l'étude du dossier, ni à la délibération, ni à la décision*

Réclamation du club de Gurgy, relative au PV du 24 janvier dernier concernant les absences d'identités et de coordonnées téléphoniques pour l'éducateur U9.

Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.26 de 40 € relative au PV 163 CD11

Réclamation du club de Magny, relative au PV du 24 janvier dernier concernant les absences d'identités et de coordonnées téléphoniques pour tous les éducateurs U7 à U18.

Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler amendes 5.26 de 6 x 40 € relative au PV 163 CD11

Réclamation du club de Paron, relative au PV du 24 janvier dernier concernant les absences de coordonnées téléphoniques pour les éducateurs U7 à U18.

Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler amendes 5.26 de 5 x 40 € relative au PV 163 CD11

*MM. Claude BARRET et Philippe CHANUDET n'ont pris part ni à l'étude du dossier, ni à la délibération, ni à la décision.*

Réclamation du club de Pont sur Yonne, relative au PV du 24 janvier dernier concernant les absences de coordonnées téléphoniques pour tous les éducateurs U7 et U11.

Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler amendes 5.26 de 2 x 40 € relative au PV 163 CD11

Réclamation du club de Tonnerre, relative au PV du 24 janvier dernier concernant les absences de coordonnées téléphoniques pour tous l'éducateur U15.

Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler amendes 5.26 de 40 € relative au PV 163 CD11

#### **4. Rapport des commissions**

##### **a) Commission Départementale de l'Arbitrage**

Le Comité de Direction diffère sa décision concernant les directives proposées par la CPDA, à savoir :

- présentation du dispositif aux arbitres (annulation fin janvier en raison des mesures sanitaires)
- décision en Comité de Direction des moyens mis à disposition et de la stratégie de communication
- formation et validation des intervenants dans le dispositif en Comité de Direction
- tests lors du Festival U13 et des finales de Coupes de l'Yonne
- déploiement du dispositif en septembre 2022.

Karim EL IDISSI est missionné pour le dispositif technique et il prendra attache à cet effet avec les fournisseurs.

Philippe CHANUDET précise les nouvelles dates pour la FIA : 26/02, 5 et 12/03

##### **b) Commission Technique**

Bruno BILLOTTE, CTD DAP, fait part des travaux du schéma DAP pour notre District.

Le Président précise que les choix proposés tiennent compte du projet de mandature exposé aux clubs à l'automne 2020, et le Comité de Direction valide à l'unanimité les orientations et objectifs qui seront renvoyés à la Ligue de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre de travaux de synthèse.

La Commission Technique évoque la possibilité d'accueillir en juin les présidents et responsables techniques de clubs (plutôt que début septembre). Le Comité de Direction émet un avis favorable et souhaite que ce temps d'informations et d'échanges puissent être organisé un vendredi soir.

**c) Commission de Valorisation du bénévolat**

La Secrétaire Générale fait un retour. Il est demandé et rappelé aux différents présidents de commissions que pour chaque Comité de Direction de rendre leur synthèse à la secrétaire générale.

**d) Commission de Formation et d'Accompagnement des clubs**

Il avait été demandé à la commission lors du dernier CD, d'envisager une formation avec les responsables administratifs des clubs (secrétaires).

Cette formation se déroulera le 19 mars prochain et une réunion de préparation est organisée le 16 février prochain.

Chaque club recevra le formulaire d'inscription par mail.

## **5. Questions/Informations diverses**

**a) Date des Labels**

Il est demandé à chaque club devant recevoir des labels de se positionner sur une date entre la mi-mars et la mi-avril

- APPOIGNY
- AUXERRE SPORTS CITOYEN
- HERY
- JOIGNY

Concernant l'accompagnement des clubs, Bruno BILLOTTE CTD DAP, évoque les visites devant être réalisées auprès des clubs de l'AJA, AVALLON FCO, PARON FC, FONTAINE LA GAILLARDE, CERISIERS et FC GATINAIS et il sollicite les élus à cet effet.

**b) Dates de fin d'année**

Rappel : Festival U13 : le 2 avril à JOIGNY

Journée Nationale des Débutants : le 19 juin à APPOIGNY

Finales des Coupes de l'Yonne : le 25 juin au STADE AUXERROIS

**Prochaine réunion du Comité de Direction**

- Jeudi 28 avril à 19 heures

**Séance levée à : 21h55**

**Le Président du District de l'Yonne de Football**

Christophe CAILLIET



**La Secrétaire de séance**

Florence BRUNET

